



COPROPRIETE Fuite d'eau cheminée

Par **SELOGER17**, le 11/02/2019 à 18:53

Bonjour,

Je suis nouvellement propriétaire d'une chambre au 6eme étage sur 7.
Au plafond, il y a une évacuation bouchée reliée à une cheminée sur la toiture.

A l'origine il devait y avoir une cheminée qui a été retirée.

Le chapeau doit être cassé ou la souche fissurée car j'entends des gouttes tomber quand il pleut et la peinture au plafond s'écaille.

Je suis le seul copropriétaire relié à cette petite cheminée.

Ma question est de savoir si l'intervention relève de la copropriété ou de ma responsabilité ?

Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Par **morobar**, le 12/02/2019 à 10:40

Bonjour,
Copropriété à coup sûr. Il faut aviser le syndic de toute urgence.